



## **COMPTE RENDU**

### **LUNDI 12 DECEMBRE 2016 A 19H**

**Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

**Présents :** Mesdames CHRISTINY Eliane, PELOSATO Muriel, PRADELLA Rita, Messieurs DE MARCH Franck, DRIUTTI Daniel, MAISONNEUVE Patrick, adjoints

Mesdames et Messieurs FRIJO Antoine, MAROCK Jean-Christophe, VENIER Corine, KHALDI Mustapha, CAPUTO Muriel, MIRIAN Lialia, SCHORR Claude, KLEIN Laurent, MULLER Marilyne, PIETRANGELI Dominique, MARRONI Eraldo, RITTER Antoine, VENZI Isabelle, conseillers municipaux.

**Procurations :** Madame PLAS Christine à Monsieur PIETRANGELI Dominique  
Monsieur BOUCHAFRA-HENNEQUIN Ismaël à Monsieur DRIUTTI Daniel  
Monsieur NIOGRET Bertrand à Monsieur MAISONNEUVE Patrick

**Secrétaire :** Madame PELOSATO Muriel

#### **1. Compte rendu du Conseil du 29 Août 2016**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Par 21 « POUR » - 1 « CONTRE » - 1 « ABSTENTION »

- APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Août 2016

#### **2. Indemnité de Monsieur le Trésorier**

En application des dispositions de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret correspondant, un arrêté du 16 décembre 1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité au Trésorier.

- Considérant qu'à l'occasion d'un changement de comptable public, il convient de prendre une nouvelle délibération.
- Considérant que Monsieur Gildas MEHAYE a remplacé dans ses fonctions M. Georges DELLILLE en qualité de Trésorier,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

- EMET un avis favorable au versement de l'indemnité de conseil à M. Gildas MEHAYE dans les mêmes conditions que les années précédentes soit 100%
- PRECISE que cette délibération sera valable pendant toute la durée du mandat

### **3. Adhésion de la commune à l'école de Musique du Val de Fensch**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Ecole de Musique du Val de Fensch, permettant un tarif préférentiel pour l'inscription des enfants de la commune.

Il est également précisé que NEUFCHEF est la seule commune à ne pas être adhérente

Le montant de la participation de la commune est calculé par plusieurs critères soit le potentiel fiscal, la population et le nombre d'élèves inscrits ce qui représenterait la somme de 4 738.08 € pour 7 élèves de NEUFCHEF actuellement.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE

- EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune à l'école de musique du Val de Fensch.
- S'ENGAGE à payer chaque année le montant de la participation qui sera dû au vu d'un mémoire établi par l'Ecole de Musique.
- PRECISE que cette délibération sera valable tant qu'elle ne sera pas rapportée.

### **4. Personnel communal : création de postes**

Le Conseil Municipal est informé du départ de plusieurs membres du personnel et qu'il convient alors de procéder au recrutement de nouveaux agents.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE

- EMET un avis favorable à la création de deux postes d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **5. Cadeau de départ personnel communal**

Il est fait part au Conseil Municipal du départ en retraite de Madame DEHON Paulette à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE

- EMET un avis favorable à l'attribution d'un bon d'achat de 500 € au profit de Madame DEHON Paulette.

### **6. Création d'un accueil périscolaire : demandes de subventions**

Le Conseil Municipal est informé que le bâtiment de l'ATRE, sis 169 rue Jean-Jacques ROUSSEAU, a fait l'objet d'une étude de faisabilité afin de le transformer en locaux d'accueil périscolaire.

- Considérant qu'il convient de solliciter des financements auprès de différents partenaires,

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

Par 22 « POUR » - 1 « ABSTENTION »

- APPROUVE le projet de création d'un accueil périscolaire pour un montant estimatif HT de 1 232 544.00 €.
- AUTORISE Madame le maire à solliciter des subventions auprès de :
  - o Monsieur le Sous-Préfet au titre de la DETR
  - o Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle au titre de l'AMITER
  - o Monsieur le Directeur de la CAF MOSELLE
- CHARGE Madame le Maire d'établir le plan de financement prévisionnel.
- S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2017.

### **7. Cartes cadeaux**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'à l'occasion de diverses initiatives (concours des maisons fleuries, concours illumination, concours divers...) la commune offre des récompenses aux lauréats.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE

- AUTORISE Madame le Maire à offrir des « cartes cadeau » ou « bons d'achat » d'un montant maximum de 100 €.
- PRECISE que cette délibération sera valable pour toute la durée du mandat.

### **8. Subvention TELETHON**

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE

- AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention de 150 € au profit de l'opération TELETHON.

### **9. Régime indemnitaire personnel communal : RIFSEEP**

Question reportée

### **10. Décisions du Maire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différentes décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Fait à NEUFCHÉF, le 13 décembre 2016

Le Maire

Charlotte LAMBOUR